



## ATTAQUE CONTRE L'ASSURANCE CHÔMAGE ET PLAN PAUVRETÉ : MOBILISONS-NOUS POUR LA JUSTICE SOCIALE !

- **Réforme de l'assurance chômage.** Suite à l'adoption de la Loi Pénicaud le 1er août, le 25/09 la Ministre du Travail présentait son Document de cadrage aux partenaires sociaux ; ce document devant servir de base à une renégociation de la convention d'Assurance chômage. Des économies de plus d'un milliard d'euros par an pendant 3 ans sont exigées, qui menacent les droits des chômeurs. Depuis octobre 2018, le gouvernement a supprimé les cotisations salariales pour le chômage, qui sont remplacées par une partie des recettes de la CSG. Cette mesure dénoncée par les associations de chômeurs, transforme un système basé sur la solidarité en un système de charité. Ce gouvernement a cru bon de faire passer cette régression pour une augmentation du pouvoir d'achat.

Des atteintes concernent les possibilités de cumul d'un revenu du travail et d'une allocation chômage, la « permittance » due aux contrats courts à répétition, la dégressivité des allocations visant d'abord les hauts revenus. Des menaces pèsent sur l'ASS, voire sur l'ARE, en cas de création d'une allocation forfaitaire de longue durée. Il est fortement question, dans l'actuelle négociation, d'instaurer une allocation en deux parties, dont une forfaitaire financée par l'État.

Mme Pénicaud met l'accent sur les chômeurs « profiteurs du système » qui accepteraient les emplois précaires pour bénéficier de meilleures conditions d'indemnisation ou abuseraient de la prime d'activité. En revanche, les employeurs qui sont responsables et abusent des CDD de courte durée à répétition, ne seront pas forcément sanctionnés. Des négociations sont prévues jusqu'à mi-janvier 2019, il faut donc se mobiliser pour que la « lutte contre la précarité » soit autre chose que du vent.

- Le **Plan Pauvreté** présenté par M. Macron le 13/9 comporte beaucoup de zones d'ombre, mais expose ses intentions par un chapitre au sujet des demandeurs d'emploi de longue durée. Qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou non, ils devront reprendre le « chemin du travail ». Selon le président, la lutte contre la pauvreté aurait été engagée depuis la création du RMI, mais l'insertion fait défaut. Tous les chômeurs qui refuseront deux offres d'emploi s'exposeront à une sanction. Notre association AC ! s'oppose à la remise en vigueur de l'*Offre raisonnable d'emploi* et aux sanctions. D'autant plus qu'on ne constate pas une augmentation significative des offres d'emplois de qualité. Par contre, les corps de contrôle verront leurs effectifs multipliés par cinq.

M. Macron a aussi annoncé la création d'un Service public de l'insertion, afin de revoir l'accompagnement des chômeurs éloignés de l'emploi. Cela impliquerait une rénovation du travail social, la reconnaissance des métiers de l'accompagnement et la formation des personnels. L'implication de Pôle-emploi n'a pas été évoquée à propos de ces dispositifs, alors que les agents subissent depuis longtemps un surcroît de travail et que des baisses d'effectifs et de moyens sont annoncées.

Il prétend en finir avec le non recours aux droits (alors que 30 % des personnes ayant droit au RSA n'y ont pas accès), mais il oublie les moins de 25 ans et les personnes vivant dans un foyer au-dessus du plafond. Enfin il annonce que le RSA sera remplacé par le RUA (*Revenu universel d'activité*) défini comme un "engagement responsable d'activité". Ces nouvelles mesures donneront lieu à des concertations en 2019 avec les associations du secteur de l'insertion et au final à une loi en 2020. Nos associations qui ont une expertise en matière de lutte contre le chômage seront-elles seulement consultées ?

- UN EMPLOI C'EST UN DROIT UN REVENU C'EST UN DÛ.
- INDEMNISATION DE TOUTES LES FORMES DE CHOMAGE AU MINIMUM AU SMIC MENSUEL.
- DROITS NOUVEAUX POUR TOUS LES CHOMEUSES/EURS ET PRECAIRES
- LIBRE CHOIX DE SA FORMATION ET DE SON EMPLOI.
- ARRET DES CONTRÔLES ET DES SANCTIONS ENVERS LES DEMANDEUSES/EURS D'EMPLOI.
- RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE.

**Rendez-vous le Samedi 1er décembre à partir de 13 H, rassemblement puis manifestation contre le chômage et la précarité au départ de Place de la République**

PERMANENCES ANTI-RADIATION - AC! PARAD

Tous les lundis de 15h à 17h, Bourse du Travail, salle de Commission, 3 rue du Château d'eau PARIS  
Métro République.

AC! Agir ensemble contre le chômage et la précarité, 21ter rue Voltaire  
75011 PARIS, <http://www.ac-chomage.org> contact@ac-chomage.org